

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ
UN LIBRARY



Distr.
GENERALE

A/36/367
S/14502 ✓

10 juillet 1981
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 22 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

JUL 13 1981
UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 9 juillet 1981, adressée au Secrétaire général,
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information, le Programme en cinq points pour une Grande union nationale du Kampuchea contre la clique vietnamienne de Le Duan.

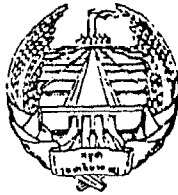
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire circuler ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité, et de le porter à l'attention de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Kampuchea
démocratique,

(Signé) THIOUNN Prasith

* A/36/50.



កម្ពុជាប្រជាធិបតេយ្យ

PROGRAMME EN 5 POINTS
POUR
UNE GRANDE UNION NATIONALE DU KAMPUCHEA
CONTRE
LA CLIQUE VIETNAMIENNE DE LE DUAN

PREAMBULE

A la suite des efforts poursuivis depuis le début de 1979 et des résultats favorables enregistrés dans le rassemblement de toutes les forces nationales en un grand front d'union nationale contre la clique vietnamienne de Le Duan agresseur, et à la suite des consultations et entretiens successifs avec de nombreux milieux nationaux dans le pays comme à l'étranger,

Les dirigeants du Front de Grande Union Nationale Patriotique et Démocratique du Kampuchea et les membres du Gouvernement du Kampuchea Démocratique ont, au cours de leur réunion tenue du 28 au 30 juin 1981, élaboré un projet de programme politique minimum, en vue de développer les forces de grande union nationale pour hâter la victoire sur l'ennemi vietnamien agresseur. La teneur de ce programme est la suivante:

/...

PROGRAMME EN 5 POINTS
POUR UNE GRANDE UNION NATIONALE DU KAMPUCHEA
CONTRE LA CLIQUE VIETNAMIENNE DE LE DUAN

1. Poursuivre résolument la lutte armée et la lutte sous toutes les autres formes contre la clique vietnamienne de Le Duan agresseur, jusqu'à ce qu'elle retire toutes ses troupes du Kampuchea.
2. En toutes activités, se baser sur le statut juridique de l'Etat du Kampuchea Démocratique, seul Etat légal et légitime du Kampuchea et membre de l'Organisation des Nations Unies.
3. Les différentes forces nationales unies dans leur lutte contre la clique vietnamienne de Le Duan agresseur se doivent absolument d'éviter tout affrontement qui affaiblirait la lutte commune.
4. Après le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea, des élections générales et libres, au scrutin direct et secret, seront organisées en dehors de toutes coercitions venant de toutes forces armées ou autres forces et ce, sous la stricte et entière supervision de l'Organisation des Nations Unies.

Ces élections auront pour objet d'élire une Assemblée Nationale.

Cette Assemblée Nationale établira une Constitution qui déterminera le régime politique du Kampuchea, un régime parlementaire qui ne construira ni le socialisme, ni le communisme.

Le Kampuchea demeurera indépendant, pacifique, neutre et non-aligné, et ne tolérera aucune base militaire étrangère sur son territoire.

Cette Assemblée Nationale choisira un gouvernement national.

Ce gouvernement organisera une armée nationale pour défendre le pays.

5. Les différentes forces nationales unies contre la clique vietnamienne de Le Duan agresseur conserveront leurs organisations avec leur individualité politique propre ainsi que leur liberté d'actions, sous réserve de ne pas enfreindre les dispositions du présent programme politique minimum.

Kampuchea Démocratique, le 30 juin 1981

KHIEU SAMPHAN
Président du Présidium de l'Etat,
Premier Ministre,
Président Provisoire du Front de
Grande Union Nationale Patriotique
et Démocratique du Kampuchea